

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 07/06/2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Mmes COSSON, LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, LE ROUX, BARBRAUD, VETELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, BAIOLA, OUZEAU, CAILLAULT, RAGONNAUD,

Absent excusé : M. LIGNE pouvoir à M. GILLARD

M. Pascal CAILLAULT a été élu secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

Adhésion au service de Conseil en Energie Partage (CEP) de la Communauté d'Agglomération de Saintes (202306D001)

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport de la Commission de la CDA de Saintes,

RAPPORT de la CDA de Saintes

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », et plus particulièrement du « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie », la Communauté d'Agglomération de Saintes a souhaité renforcer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de mieux répondre aux besoins des communes et d'accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire.

Depuis 2017, un Conseiller en Energie Partagé (CEP) est mis à disposition des communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). En effet, initiée et soutenue par l'ADEME, la mise en place de conseillers constitue un moyen d'apporter des solutions adaptées aux communes rurales pour répondre efficacement aux enjeux énergétiques.

Ce service permet aux communes de la CDA de bénéficier d'un accompagnement pour :

- la réalisation d'actions d'économies d'énergie et d'eau sur leur patrimoine,
- développer la production et la consommation d'énergies renouvelables.

Cet accompagnement s'effectue en complément de l'intervention de bureaux d'études et des partenaires présents sur le territoire (Service Energie du Département de la Charente-Maritime, Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, Centre Régional des Energies Renouvelables).

Initialement proposé à cinq communes volontaires, le service a connu une forte augmentation du nombre de sollicitations, qui a amené le conseiller à intervenir dans 25 d'entre elles en 2022. Cette évolution ne permet plus d'assurer un accompagnement de proximité pour chaque commune, ce qui est pourtant nécessaire pour faire face à la crise énergétique actuelle et pour répondre aux nouvelles obligations qui incombent aux collectivités, notamment celles relatives au Décret Eco-Energie-Tertiaire.

De plus, l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (« PCAET ») et la démarche de labélisation « Territoire Engagé Transition Energétique Climat-Air-Energie » (« TETE-CAE »), dans

lesquels la CDA de Saintes s'est engagée en 2021, impliquent un renforcement des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, notamment dans les communes.

C'est pourquoi, est apparu aujourd'hui nécessaire d'augmenter les moyens alloués au service de la CDA de Saintes en recrutant un second conseiller, ce qui permettra à davantage de communes de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour accomplir leur transition énergétique.

Le financement de l'ADEME relatif au premier poste de CEP ayant pris fin en mai 2022, la CDA de Saintes finance actuellement totalement le service dont les actions bénéficient aux communes. Aussi, une contribution financière des communes apparaît désormais indispensable pour renforcer le service.

La CDA de Saintes a délibéré le 8 juin dernier afin d'autoriser la mise en place d'une convention, entre la CDA de Saintes et les communes et d'instaurer une participation financière à hauteur de 1 €/habitant/an.

Les conventions établies avec les communes volontaires prendront effet le 1^{er} septembre 2023 et seront renouvelées par tacite reconduction dans la limite de 2 renouvellements d'un an. Les communes qui n'auraient pas signé la convention au 1^{er} septembre 2023, auront toutefois la possibilité de le faire ultérieurement.

Après avoir entendu le rapport de la cda de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023, et notamment l'article 6, II, 1^o), comprenant entre autres « la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », et plus particulièrement « le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,

Vu la délibération n°2023-105 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2023 portant Instauration d'une participation financière des communes pour financer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Considérant que la convention établie entre la CDA de Saintes et la commune de ÉCOYEUX prendra effet, pour l'année 2023 au 1^{er} septembre, elle sera ensuite tacitement reconductible 2 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025 maximum,

Considérant que la participation financière annuelle pour bénéficier du service sera de 1 euro par habitant (selon la référence population INSEE),

Considérant que, pour la première année d'adhésion au service CEP, la participation financière sera calculée au prorata de l'année en cours, celle-ci étant considérée du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

Considérant qu'en vue du paiement de la somme due par la commune, la CDA de Saintes émettra un titre de recettes établi dans les 3 mois suivant la date de signature de la convention, puis chaque année au 1^{er} trimestre,

Considérant que la commune s'acquittera de la somme due à la CDA de Saintes dans un délai de trente (30) jours,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de la CDA de Saintes.

- Achat terrain pour la création du cheminement doux (202306D002)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 202103D007 création d'un espace vert et d'un cheminement doux, la décision du conseil du 16 novembre 2021 fixant la proposition pour l'achat de terrain ainsi que la délibération 202206D005 pour l'achat des parcelles AH 77 et AH81.

Monsieur le Maire informe que le vendeur a accepté la proposition du conseil du 16 novembre 2021 et que le bornage des terrains vient d'avoir lieu. Au cours de ce bornage, le géomètre a attiré

l'attention des parties présentes sur la nécessité de réaliser une division d'ensemble sous peine de devoir attendre un délai de 5 ans pour pouvoir modifier les parcelles issues de la parcelle mère.

Monsieur le Maire informe qu'une négociation a eu lieu lors du bornage concernant la parcelle AH 402 qui contient une peupleraie. Le vendeur propose de vendre cette parcelle pour 5€/m²

Monsieur le Maire informe que cette parcelle permet de relier l'ensemble des opérations foncières réalisées par la commune dans le cadre de la création d'une voie nouvelle parallèle à la route romaine.

L'opération foncière se décompose comme suit :

Parcelle AK 417 contenance 4015m² à 5€/m² soit 20 075€

Parcelle AK 418 contenance 430m² à 8€/m² soit 3 440€

Parcelle AK 419 contenance 784m² à 8€/m² soit 6 272€

Parcelle AK 423 contenance 2178m² à 8€/m² soit 17 424€

Le cout total de l'achat des terrains est de 47 211€ plus les frais de notaire.

Madame BARBRAUD, conseillère municipale et sœur du vendeur assiste au débat mais ne participera pas au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- De prendre à sa charge les frais d'acte

- Travaux Mairie : l'accessibilité de la salle du conseil et renforcement des piliers du portail (202306D003)

Monsieur le Maire informe qu'il convient, pour des raisons d'accessibilité, de rendre la salle du conseil accessible aux Personnes à Mobilité réduite. La salle actuelle étant à l'étage, la configuration du bâtiment ne permet pas la mise œuvre d'un monte personne.

Aussi Monsieur le Maire propose de faire des travaux dans les locaux de l'ancienne bibliothèque.

Il convient notamment de rouvrir la porte double donnant sur la rue de la république et de la remplacer par une baie pour apporter de la lumière.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un devis du Chantier d'insertion du SAS d'un montant de 8418.78€.

Également, les piliers de la grille d'entrée présentent des dégradations importantes. Il convient de restaurer cet élément de la cour d'honneur de la Mairie.

Monsieur le Maire présente un devis du Chantier d'insertion du SAS d'un montant de 9 491€ pour les travaux.

Monsieur le Maire informe que pour ces travaux une subvention de 35% du montant des travaux est mobilisable auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

- Aménagement d'un jardin public (202306D004)

Monsieur le Maire informe que suite à la création du jardin public proche du verger et de la roseraie, il serait souhaitable de disposer de l'électricité sur ce site pour pouvoir organiser des manifestations ou en assurer l'entretien.

Monsieur le Maire présente un devis de 2 973.01€HT de la SARL PETIOT pour tirer une ligne depuis le compteur de l'ancienne école des filles.

Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental peut subventionner la dépense à hauteur de 35% du

montant hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis présenté ;
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- Prêts pour la réalisation des travaux de transformation d'un bâtiment communal en Maison des assistantes Maternelles (202306D005)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des offres pour le prêt pour la transformation d'un bâtiment communal en Maison des Assistantes maternelles. Après avoir rappelé les conditions que la Mairie souhaite, à savoir un emprunt sur 10 ans pour un montant de 295 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De retenir l'offre du Crédit agricole CMDS
- De valider les conditions suivantes :
 - Montant : 295 000€
 - Durée : 10 ans
 - Taux : 3.92%
 - Échéances : Trimestrielles constantes
 - Frais de dossier : 295 €
 - Remboursement anticipé : possible sous réserve du paiement d'une indemnité dont les caractéristiques seront au contrat
- De s'engager à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres

- Prêts pour l'achat de terrains (202306D006)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des offres pour le prêt pour l'achat des terrains. Après avoir rappelé les conditions que la Mairie souhaite, à savoir un emprunt sur 10 ans pour un montant de 48 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De retenir l'offre du Crédit agricole CMDS
- De valider les conditions suivantes :
 - Montant : 48 000€
 - Durée : 10 ans
 - Taux : 3.92%
 - Échéances : Trimestrielles constantes
 - Frais de dossier : 150 €
 - Remboursement anticipé : possible sous réserve du paiement d'une indemnité dont les caractéristiques seront au contrat
- De s'engager à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres

Devis divers

Monsieur le Maire présente le devis de l'installation du système de protection des nouveaux ateliers techniques. Le devis comporte un forfait pour l'installation d'un montant de 1141.81€HT et un contrat de location et de surveillance d'un montant de 189.90€HT /mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis présenté.

Informations Diverses

Point sur les commissions communales :

Madame CHASSELOUP intègre la commission Culture et évènementiel.

Madame VÉTELET intègre la commission développement durable et environnement

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont reconduits pour 3 ans

Madame COSSON est reconduite comme référente mobilité transport pour la commune

Monsieur le Maire, Pascal GILLARD, informe que 4 entreprises vont s'installer à la place de MOBIPIN en haut de la Rue de la Laiterie. Monsieur le Maire poursuit son intervention en présentant les recettes que génère la taxe « pylônes » pour la commune, à savoir 61 512 €HT.

Monsieur le Maire prévient que le recensement de la commune aura lieu en 2024.

Monsieur le Maire termine son intervention par un compte rendu de la réunion du 09 juin dernier concernant les aménagements de la RD129.

La première Adjointe, Isabelle COSSON, commence par remercier les personnes qui sont intervenues dans la préparation et au déroulement des Préludes.

Bien que les siestes sonores n'aient pas rencontré un fort engouement, les Préludes ont réuni 107 personnes. Ce résultat est encourageant.

La Fête du Village approche, un sondage sera fait par le service administratif pour répartir les rôles de chacun.

L'adjointe poursuit son intervention par le compte rendu de la commission Mobilité Transport de la CDA de Saintes. Au cours de cette réunion, la commission a fait le bilan de son intervention et présenté les projets à venir.

Les projets s'articulent autour du déplacement à vélo avec la création de 3 parkings vélos sécurisés, de 61 kilomètres de voie cyclable, de la création d'une Maison du Vélo ainsi que la prise en charge du surcôt qu'engendre le voyage en train avec un vélo (disponible depuis la gare de Saintes ou du Beillant).

Madame COSSON termine en rappelant qu'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique peut être sollicitée auprès de la CDA de Saintes.

La troisième Adjointe, Agnès LAFAYE, fait un compte rendu de la commission développement économique de la CDA de Saintes. Au cours de cette réunion un bilan de la revitalisation du site de la COOP Atlantique a été fait. Elle informe également que la CDA de Saintes ambitionne de faire de la ZAC du parc atlantique un pôle d'attractivité majeur du département.

Madame LAFAYE finit en présentant le dispositif d'aide à l'innovation d'entreprise et informe qu'à la place du magasin BURTON va s'installer le magasin de linge de maison qui est actuellement proche de Saint Pierre et que des entreprises vont s'installer sur Fontcouverte (des négociants en cognac mais aussi un vendeur de voiture etc.).

La Conseillère déléguée, Sandrine CHASSELOUP, informe qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de l'association Retour Aux Sources.

L'association a procédé au renouvellement de son bureau et en a profité pour remercier les Communes qui les soutiennent.

Monsieur Le Maire clôture le conseil en rappelant que l'Agglomération travaille au quotidien pour le développement socio-économique de son territoire, mais qu'il faut encore trouver un terrain de 5 hectares pour accueillir les gens du voyage...

Séance levée à 21 heures 50